COMMUNE DE PEILLE

Autorisation d'occupation du domaine public
« FESTIVAL DES MOTS» -
place Prince Albert de Monaco
avenue Mary GARDEN à Peille

Arrêté n° 117/2024

Le Maire de Peille

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2213-1

Vu le Code de la route et notamment son article R 130-10/I-4,

Vu le code pénal et notamment les articles 131-13 et R 610-5,

Vu «le Festival des mots » la place « Prince Albert II de Monaco » ainsi que « l'avenue Mary Garden » seront exclusivement réservées à l'organisation de la manifestation, le mercredi 31 juillet 2024 de 07h00 au jeudi 1er août 2024 à 20h00,

Vu le lieu,

AUTORISE

Article 1er : du mercredi 31 juillet à 07h00 au jeudi 1er août 2024 à 20h00, dans le cadre du « FESTIVAL DES MOTS » les places « Albert II de Monaco » et l'avenue « Mary Garden » à Peille, seront exclusivement réservées à l'organisation de la manifestation ci-dessus.

Article 4 : La personne sur place doit être en possession de la présente autorisation et la présenter en cas de réquisition.

Article 5: Ampliation de la présente autorisation sera notifiée,

- à la Gendarmerie de L'Escarène

Fait à Peille le 24/07/2024

Le Maire,
Cyril PIAZZA

MAIRIE DE PEILLE 06
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Vie Locale

Le Maire :
- informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'Administration et les usagers, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice (18 Avenue des Fleurs, CS 61039, 06050 NICE CEDEX 1) dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou notification.